2007 PALMARES de l'ARCHITECTURE et de l'AMENAGEMENT

13 Logements locatifs Dole

Maître d'ouvrage :
OPHLM de Dole
Maître d'oeuvre :
A. Bourge,
collaborateur d'architecte
Cabinet Barreau et Lonchamp
Programme :
Réhabilitation d'un immeuble et aménagement de
13 appartements locatifs
Surfaces : 1070 m²
Livraison : 2006

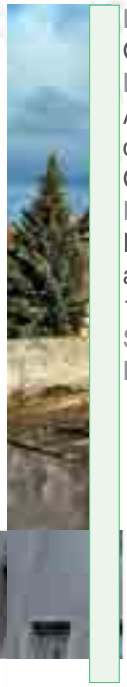

L'immeuble du Bouillon

«Le Bouillon» tire son nom d'une opération de charité menée à la fin du XVIe par des femmes issues de la bourgeoisie locale. Ce bâtiment, qui depuis le XVIIIe fut tour à tour un refuge pour les indigents, une clinique et enfin un foyer d'hébergement pour des lycéens, conserve son caractère social en étant aujourd'hui des logements sociaux.

L'immeuble du «Bouillon» a une surface hors œuvre brute de 2534 m², il est divisé en deux bâtiments.
La réhabilitation a permis de retrouver l'architecture d'origine des bâtiments. Des dépendances, ajoutées au cours des siècles, à cause de leur mauvais état ont été démolies. Ces modifications ont permis de créer un ensemble plus aéré.
Les cours intérieures ont été curées et ont permis de mettre en valeur les escaliers, notamment un escalier du XVIIIe d'une grande finesse.
Les façades complètement restaurées sont pourvues de leurs fenêtres avec encadrements et meneaux d'origines.

Les vastes surfaces et les grandes hauteurs sous plafonds ont permis la distribution de 13 appartements spacieux qui représentent une surface habitable d'environ 1070 m² et dotés d'une isolation thermique et phonique très appréciable.
Un ascenseur dessert le bâtiment principal sur tous les niveaux y compris les magnifiques caves voûtées en sous-sol.
Les appartements du rez-de-chaussée sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

A la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, tout ce qui avait une valeur patrimoniale intérieure a été conservé. Au hasard des logements, on peut ainsi admirer une cheminée en marbre, une autre en pierre, des boiseries restaurées ou encore des ferronneries. Ces détails soulignent l'originalité du bâtiment et son appartenance au patrimoine historique de Dole.

CAUE du JURA

Habitat

2007 PALMARES de l'ARCHITECTURE et de l'AMENAGEMENT

40 Logements locatifs Saint-Lupicin

Maître d'ouvrage :
SCI Les terrasses de Lauconne
Maître d'oeuvre :
J.M. Jacquier, architecte DPLG
Programme :
Construction de 40 logements et locaux annexes et de locaux d'activité tertiaire
Surfaces : 5300 m²
Livraison : 2004, 2005 et 2006 dernière tranche en cours

L'immeuble industriel Mayet, situé au centre de Saint-Lupicin, était en friche depuis presque cinq ans. Il fut acquis en 1998. Il est positionné à flanc de pente, s'élevant de l'Est vers l'Ouest.

Parti architectural

Le passé industriel de l'édifice était révolu. L'immeuble Mayet occupait de manière ostentatoire l'espace central du village. Par la vacance de ses locaux et l'inéluctable travail de sape des forces du climat qui chaque année dégradaient un peu plus sa structure, la friche industrielle donnait une image négative du passé glorieux du bourg. La réhabilitation devenait incontournable.

Le choix s'est porté sur la pérennité de l'image industrielle des parties de bâtiment conservées. Nous avons donc choisi des bardages et vêtures contemporains en résine associés aux menuiseries bois-aluminium, qui réactualisent l'image de l'ensemble, en la confortant et en l'anoblissant.

La réutilisation de la terrasse primitive par l'adjonction du «village sur le toit» totalement en ossature bois permet la vue sur un panorama du «Plateau du Lizon» incomparable.

Cette adjonction se veut résolument moderne, tant par la courbe des toitures que par l'emploi de matériaux durables comme le cuivre et le bois. L'utilisation du bois en façades comme dans certaines parties de la structure s'inscrit dans le mouvement citoyen de la haute qualité environnementale.

Construction

L'ensemble immobilier des Terrasses de Lauconne a été conçu dans une logique de développement soutenable sur le long terme et avec le souci d'une architecture respectueuse de la nature.

Le bâtiment a été optimisé dans le souci d'une durabilité maximum : longévité et recyclage possible des matériaux, en privilégiant les ressources locales.

La même logique a été appliquée pour réduire les coûts de fonctionnement et de maintenance (isolation par l'extérieur, ventilation hygro-réglable, etc.)

Le confort d'été a également été pris en compte avec une très grande compacité des volumes et une grande inertie thermique.

CAUE du JURA

Habitat

2007 PALMARES de l'ARCHITECTURE et de l'AMENAGEMENT

25 Logements locatifs Lons-le-Saunier

Maître d'ouvrage :
OPHLM de lons-le-Saunier
Maître d'oeuvre :
G. Ladoy, architecte ENSAIS
D. Chalumeau, architecte DPLG
Atelier Archi et Design : A. Brustel et Ph. Lahu, architectes DPLG,
F. Raymond, designer
Programme :
Construction d'un programme de logements individuels groupés
Surfaces : 2 014 m²
Livraison : 2006

Le terrain présente une forte pente orientée à l'Est avec une très belle vue panoramique. La nature du sol a conduit à implanter les bâtiments en partie haute, là où le niveau de fondation est le plus proche du terrain naturel.

Parti urbanistique et architectural

Sur la base d'un programme de logements individuels groupés, le parti architectural et urbanistique se compose autour d'une rue intérieure, parallèle à la pente, qui offre les avantages suivants :

- Une implantation des logements qui suit au plus près la pente naturelle du terrain
- La possibilité pour chaque logement d'avoir une orientation Est-Ouest, des accès sur les jardins privatifs et des vues sur le paysage à l'Est et à l'Ouest.
- La limitation des accès véhicules aux stationnements en un seul point à partir de la rue de l'Echenaud, confère à la rue intérieure un caractère privatif semi piétonnier où chaque logement est traité comme une entité individuelle.
- Les 6 logements en rez-de-chaussée du bâtiment B ont été aménagés pour recevoir les personnes à mobilité réduite.

Opération à Haute Qualité Environnementale – cibles

Intégration et respect du site.

- Adaptation au terrain économique et respectueuse du site.
- Hauteur des bâtiments très faible et emprise limitée : maintien de 66% de la surface de la parcelle en zone naturelle.
- Economies d'énergie et énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire (capteurs solaires en toiture en complément des chaudières gaz).
- Chauffage : compacité et isolation de l'enveloppe du bâtiment.Confort des utilisateurs.
- Confort visuel par une conception de logements apportant une qualité d'éclairage naturel.
- Confort thermique d'hiver et d'été.
- Confort acoustique.

Gestion du chantier : tri sélectif des déchets des entreprises, limitation des nuisances par l'emploi de techniques de préfabrication.

CAUE du JURA

Habitat

2007

PALMARES
de l'ARCHITECTURE
et de l'AMENAGEMENT

Maison individuelle
Arinthod

Maître d'ouvrage :
M et Mme Calland
Maître d'oeuvre :
A. Charvet, architecte DPLG
Programme :
Construction
d'une maison individuelle
Surfaces : 165 m²
Livraison : 2007

Le projet consiste à construire une maison d'habitation pour une famille de 4 personnes, sur un terrain hors lotissement à l'entrée nord d'Arinthod. Le terrain, orienté sur le versant ouest de la vallée face à la côte de la tour de Dramelay, présente une pente importante. Le Maître d'ouvrage souhaitait avoir toutes les pièces à vivre sur le même niveau, et un sous-sol le plus indépendant possible ouvert sur le jardin et les vergers.

Parti architectural

La volonté du Maître d'ouvrage est de vivre avec un maximum de lumière et de profiter du point de vue sur la tour de Dramelay.

L'idée principale du projet est d'orienter la zone de vie à l'est/sud/ouest et de l'ouvrir sur la vallée et la vue sur la côte en fond de point de vue. La partie séjour/salle à manger/cuisine bénéficie ainsi des trois orientations principales

La déclivité naturelle du terrain nous permet de poser l'ensemble du rez-de-chaussée horizontalement sur la partie la plus haute du terrain, de ménager un passage sous le bâtiment, et d'alléger ainsi la prise au sol du bâtiment, traversée vers la partie arrière de la maison.

De manière à limiter la perturbation du site qui est très horizontal, le choix d'une toiture mono pente a été retenu. Des brise-soleil fixes sur les chambres et coulissants sur le séjour protégeront du soleil des moments les plus chauds et laisseront pénétrer la chaleur en hiver.

Côté est, une «boîte» en saillie, qui définit un espace bureau à l'intérieur de l'habitation, marque l'entrée sur le côté gauche, la séparation entre la partie jour et la partie nuit et la rupture de terrain entre le haut et le bas.

CAUE du JURA

Habitat

2007 PALMARES de l'ARCHITECTURE et de l'AMENAGEMENT

Maison individuelle Saint-Amour

Maître d'ouvrage :
M Charvet
Maître d'oeuvre :
A. Charvet, architecte DPLG
Programme :
Construction d'une maison individuelle
et d'un atelier d'architecture
Surfaces :

- Habitation 170 m²
- Garage 30 m²
- Atelier 50 m²

Livraison : 2004

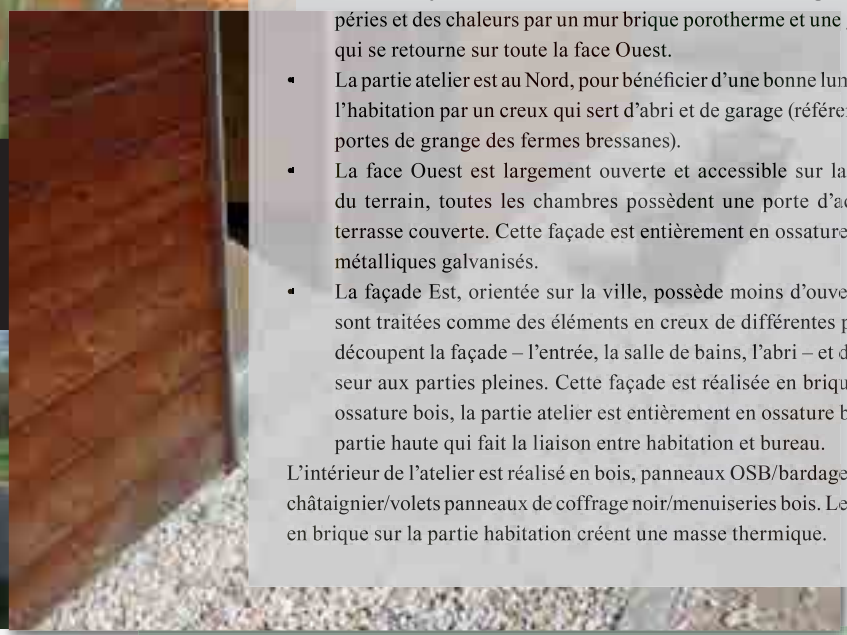

L'idée principale du projet est de prendre possession du lieu en implantant le bâtiment faîtage Nord/Sud (Cf. fermes bressanes), d'avoir sous le même toit une habitation et une activité professionnelle, et de vivre de plain-pied, sans la contrainte d'escalier.

Le bâtiment est donc implanté parallèlement à la voie ferrée, au RD 57, dans le sens de la vallée le long du Revermont, surplombant la ville.
Compte tenu de la présence des bruits trains/voitures/ville la zone des chambres est orientée sur l'arrière, à l'ouest, elle est protégée des bruits par : un mur épais en briques avec le minimum d'ouverture, une galerie technique avec WC/bains/douche/buanderie/chaufferie/cellier et un couloir épais avec placards/niches.

- La zone de jour est orientée au Sud, avec 3 orientations, protégée des intempéries et des chaleurs par un mur brique porotherme et une galerie couverte qui se retourne sur toute la face Ouest.
- La partie atelier est au Nord, pour bénéficier d'une bonne lumière, séparée de l'habitation par un creux qui sert d'abri et de garage (référence aux grandes portes de grange des fermes bressanes).
- La face Ouest est largement ouverte et accessible sur la partie dégagée du terrain, toutes les chambres possèdent une porte d'accès extérieure, terrasse couverte. Cette façade est entièrement en ossature bois et poteaux métalliques galvanisés.
- La façade Est, orientée sur la ville, possède moins d'ouvertures, celles-ci sont traitées comme des éléments en creux de différentes profondeurs, qui découpent la façade – l'entrée, la salle de bains, l'abri – et donne de l'épaisseur aux parties pleines. Cette façade est réalisée en briques, les creux en ossature bois, la partie atelier est entièrement en ossature bois, ainsi que la partie haute qui fait la liaison entre habitation et bureau.

L'intérieur de l'atelier est réalisé en bois, panneaux OSB/bardage mélèze/parquet châtaignier/volets panneaux de coffrage noir/menuiseries bois. Les murs de refend en brique sur la partie habitation créent une masse thermique.

CAUE du JURA

Habitat

2007 PALMARES de l'ARCHITECTURE et de l'AMENAGEMENT

Maison Grenard Leschères

Maître d'ouvrage :
M et Mme Grenard
Maître d'oeuvre :
Atelier archi et design :
A. Brustel et Ph. Lahu,
architectes DPLG,
F. Raymond, designer
Programme :
Extension
d'une maison individuelle
à Leschères
Surfaces : 150 m²
Livraison : 2007

La maison est située sur le monticule du hameau de Angelon qui domine la combe au-dessus de Leschères.
Cette petite maison, datant des années 70, est implantée perpendiculairement à la pente dans le sens est ouest. La forme est très simple avec un plan rectangulaire et une toiture à 2 pans.
Le projet consiste à greffer une extension sur un terrain exigu et en pente.
Le choix s'est porté vers un bâtiment en prolongement du bâtiment existant de même volumétrie, suivant la pente naturelle du terrain, recouvert de la même tuile que l'existant.

Sur ce volume sont «greffées» des dépendances en appentis recouvertes de tôles laquées planes :

- au nord, l'accès, dont le mur extérieur est en limite de propriété,
- au sud, l'auvent du salon et la cuisine, créant une liaison visuelle entre l'ancien et le nouveau bâtiment. L'auvent abrite une terrasse bois longeant la façade entièrement vitrée du salon.

Outre le décalage des volumes, la lecture des bâtiments entre l'existant et l'extension est marquée par des différences de matériaux de revêtement de façade : enduit ciment sur l'existant et bardage bois sur l'extension.
Le bardage est en mélèze, constitué de lames verticales rabotées posées avec un espacement de 5 mm.
Les vues au sud sont privilégiées par des baies horizontales au dessus de la cuisine et pour la chambre de l'étage.

Le système de chauffage est basé sur un chauffage de type « plancher solaire direct » pour le salon et un circuit distinct qui alimente un mur chauffant accumulateur revêtu de terre pour le séjour existant. Le complément est donné par un poêle à bois.

CAUE du JURA

Habitat

2007

PALMARES
de l'ARCHITECTURE
et de l'AMENAGEMENT

Maison individuelle
Montaigu

Maître d'ouvrage :
M et Mme Hardy
Maître d'oeuvre :
G. Reichardt, architecte ENSAIS
G. Ferreux, architecte DPLG
Programme :
Réhabilitation
d'une maison traditionnelle
Surfaces : 405 m²
Livraison : 2007

La réhabilitation d'une maison traditionnelle sur terrasses, insérée dans la continuité minérale du front sud de Montaigu, est l'occasion d'une libre exploration architecturale conduite en connivence avec un maître d'ouvrage qui s'associe à une démarche authentique privilégiant résolument la valorisation de l'existant.

Mis en scène sous une abondante lumière zénithale filtrée par le maintien d'anciens chevrons, les espaces d'habitation investissent souplement l'entièreté du volume intérieur, et déclinent une matérialité brute : cadettes et moellons calcaires, ciments et peintures chaulés, bois patiné des fermes, aspect rugueux des vêtures, parquets, mobiliers massifs et bruts de sciage.

Cette structuration lumineuse d'entrée, creusée verticalement côté cour, assure ainsi la stricte restauration de la façade peu percée dégageant côté terrasses et inscrite dans le remarquable paysage patrimonial de Montaigu.

Les planchers d'ossature bois se décalent pour s'ajuster à l'imprécision des entraits et poteaux des anciennes fermes de granges laissées apparentes comme tous les murs de moellons de pierre.

Les détails d'exécution, les choix d'aspects des matériaux, procèdent d'ajustements successifs opérés tout au long du chantier, et témoignent d'un savoir-faire artisanal adapté aux aléas d'une réhabilitation.

CAUE du JURA

Habitat

2007 PALMARES de l'ARCHITECTURE et de l'AMENAGEMENT

Maison individuelle
Mantry

Maître d'ouvrage :
Privé
Maître d'oeuvre :
D. Chalumeau et A. Gutfreund, architectes DPLG
Programme :
Construction d'une maison individuelle
Surfaces : 202 m²
Livraison : 2008

Le terrain (ancien champ en pente) se situe en périphérie du centre historique d'un village vigneron du Jura.

Le projet s'inscrit selon la configuration naturelle du terrain, à savoir :

- Un bâtiment de volumétrie simple, rectangulaire, tout en longueur, permettant de minimiser le terrassement.
- Une organisation sur 2 niveaux :
  - 1 niveau bas sur rue, composé des annexes : garage, atelier, escalier d'accès à l'entrée, parking couvert,
  - 1 niveau haut sur jardin composé des espaces de vie : entrée, cuisine, séjour, salon, chambres et salle de bains.

L'objectif étant de concevoir une maison en retrait de la rue, cette implantation permet d'ouvrir au maximum les espaces de vie sur le haut de la parcelle, le paysage et l'ensoleillement.

L'accent a été mis sur :
- l'entrée,
- une architecture respectant des volumes simples, toiture tuiles en pente orientée sur la rue, enduit en façade, bardage bois…

CAUE du JURA

Habitat

2007 PALMARES de l'ARCHITECTURE et de l'AMENAGEMENT

Maison individuelle Les Rousses

Maître d'ouvrage :
M et Mme Roumy
Maître d'oeuvre :
S. Tissot, architecte DPLG
Programme :
Maison individuelle
Surfaces : 240 m²
Livraison : 2002

Cette maison, située au bord du lac des Rousses, est à l'origine un projet d'extension d'une petite construction rectangulaire.
L'existant fondé sur de la tourbe a dû être reconstruit entièrement tout en conservant sa volumétrie.
Il s'agit donc d'une construction mixte, béton pour la reconstruction et ossature bois pour l'extension.
L'arrière du bâtiment est fermé à la route en surplomb.
L'agrandissement se déploie donc en arrondi légèrement ouvert sur le paysage et la lumière.
A l'intérieur, une mezzanine est décalée des murs périphériques pour renforcer l'idée d'ouverture et participer à la fluidité des espaces de vie.

Les matériaux employés font largement appel au bois sous toutes ses formes (bardage, red cedar, parquet, structure,…).
L'architecte a également traité la décoration intérieure dans tous ses détails : du choix des luminaires et accessoires aux dessins des meubles et garde-corps en inox…

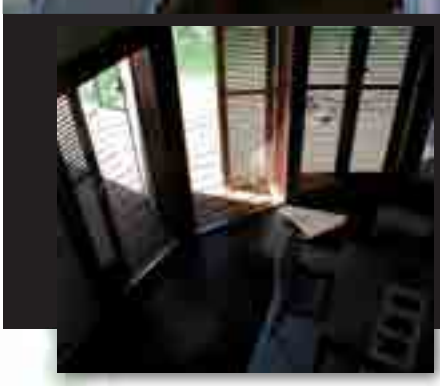

CAUE du JURA

Habitat

2007

PALMARES
de l'ARCHITECTURE
et de l'AMENAGEMENT

Maison Waille-Sonney
Saint-Lupicin

Maître d'ouvrage :
M Waille, M Sonney
Maître d'oeuvre :
Atelier archi et design :
A. Brustel et Ph. Lahu,
architectes DPLG,
F. Raymond, designer
Programme :
Maisons jumelées à Saint-Lupicin
Surfaces : 154 et 168 m²
Livraison : 2007

Le projet est constitué de 2 maisons mitoyennes construites ensemble constituant un seul corps de bâtiment qui vient fermer la limite du lotissement privé de la Lézine du Tilleul.

La volonté des maîtres d'ouvrage, qui sont par ailleurs le maire et l'adjoint à l'urbanisme de Saint-Lupicin, était de construire une maison bioclimatique avec un principe constructif innovant en limitant le coût des travaux par le principe de mitoyenneté.

Cet ensemble, agencé dans un alignement et une symétrie, présente une volumétrie très étirée s'intégrant bien dans l'horizontalité du paysage propre au plateau du Lizon. Cet aspect est renforcé par une hauteur limitée, des toitures plates ou très peu inclinées.
La façade principale est orientée plein sud, donnant ainsi le maximum d'apport solaire passif et actif sur les capteurs.

Ce type d'architecture, aux lignes simples et épurées, est induit par le choix constructif basé sur le principe de panneaux industrialisés de bois massifs fabriqué en Allemagne : le Lignotrend, utilisé en plancher et toiture.

Les façades sont bardées au sud (bardage douglas) et les murs nord et de pignon en brique monomur sont enduits à la chaux. Les toitures sont couvertes de tôle laquées à joint debout. L'isolation des murs et toiture est en ouate de cellulose insufflée avec un complément d'isolant en toiture en laine de bois. Le chauffage est assuré par une base en système de plancher solaire direct avec un poêle à bois de masse utilisé aussi en complément pour l'eau chaude solaire.
Les capteurs solaires sont placés en position verticale sur l'avancée sud, fermant la façade des locaux techniques entre les deux maisons.
Les menuiseries extérieures seront en aluminium laqué à rupture de pont thermique, elles sont conçues en façade sud pour s'effacer dans le doublage lors de leur ouverture.

CAUE du JURA

Habitat